

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Michel SAVARY (suppléant de M. Jacques CLAIRAUX)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF M. Jean LE BEHOT, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Valérie MILLOT	X	X
Pouvoirs : M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage) ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à Mme Morgane BUISSON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY a donné pouvoir à M. Michel LHULLIER.		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 24 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 7 Nb de votants : 32		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-43 : Décision modificative n°3

Les frais d'études liés à la construction de la nouvelle déchèterie de Saint Lô et la modernisation des 10 autres déchèteries ont été comptabilisés au compte 2031 – Frais d'études.

Il s'agit principalement des frais liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 57 800.40 € TTC.

Ces frais d'études étant suivis de travaux, il convient de les incorporer aux travaux en cours relatifs à chaque déchèterie.

Il est donc procédé aux ouvertures de crédits suivantes :

Section Investissement – Dépenses

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 2313 – Constructions en cours + 57 800.40 €

Section Investissement - Recettes

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 2031 – Frais d'études + 57 800.40 €

Répartition par opération :

Opération	Déchèterie	Montant	N° inventaire
9019	Saint Lô	19 961.10	1875
9025	Villedieu	3 783.92	1862
9036	Carentan	3 783.92	1861
9022	Condé	3 783.92	1884
9023	Pont Hébert	3 783.92	1885
9029	Marigny	3 783.92	1886
9030	Le Dezert	3 783.94	1887
9031	St Martin	3 783.94	1888
9032	St Clair / Elle	3 783.94	1889
9034	Tessy	3 783.94	1890
9042	Percy	3 783.94	1891
		57 800.40	

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-9019AP-7213 : Déchèterie de Saint-Lô - AP modernisation sécurisation	0.00 €	19 961.10 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9022AP-7213 : Déchèterie Condé - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.92 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9023AP-7213 : Déchèterie Pont Hébert - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.92 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9025AP-7213 : Déchèterie Villedieu - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.92 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9029AP-7213 : Déchèterie Marigny - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.92 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9030AP-7213 : Déchèterie Le Désert - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.94 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9031AP-7213 : Déchèterie St Martin Bonfossé - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.94 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9032AP-7213 : Déchèterie St Clair / Elle - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.94 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9034AP-7213 : Déchèterie Tessy sur Vire - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.94 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9038AP-7213 : Déchèterie Carentan - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.92 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9042AP-7213 : Déchèterie Percy - AP modernisation sécurisation	0.00 €	3 783.94 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-7213 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 800.40 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	57 800.40 €	0.00 €	57 800.40 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	57 800.40 €	0.00 €	57 800.40 €
Total Général		57 800.40 €		57 800.40 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à effectuer les opérations indiquées dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2024**

Mis en ligne le : **19 DEC. 2024**